

Où en est l'aménagement de la région de la Défense?

Autor(en): **Millier, Jean**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **43 (1970)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-126973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**A l'orée d'une décennie
qui verra la réalisation complète du projet**

Où en est l'aménagement de la région de la Défense?

25

Paris possède un cœur historique et, d'ores et déjà, plusieurs centres aux activités variées; la rénovation du cœur historique, nécessaire pour éviter sa dévitalisation, n'est pas capable de satisfaire les besoins de centres d'affaires modernes; une grande agglomération ne peut vivre sur un seul centre; il en faut plusieurs, ne serait-ce que pour lutter contre une congestion inévitable.

Les centres d'affaires modernes, lieux de grande densification doivent, en outre, être situés sur des moyens de desserte puissants de transports ferroviaires et, également, routiers de grande capacité.

Le nouveau quartier d'affaires de la Défense, qui se construit actuellement à proximité immédiate de Paris, répond à ce besoin et à ces conditions. Il constitue la première partie de l'aménagement de la région de la Défense qui s'étend sur quelque 750 hectares sur le territoire des communes de Courbevoie, Puteaux et Nanterre.

Le *Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, dans ses numéros des 17 décembre 1960 et 2 février 1963, a déjà consacré à cette opération deux articles qui ont permis aux lecteurs de connaître les grandes lignes du projet d'aménagement, notamment en ce qui concerne les voies et les circulations de la première zone comprise entre le pont de Neuilly et Nanterre, dite zone A.

A l'orée d'une décennie qui verra la réalisation complète de ce projet, sans doute unique au monde, par sa situation, son ambition et les moyens mis en œuvre, il est d'un grand intérêt que le *Moniteur* donne à nouveau à ses lecteurs l'occasion d'en faire le point.

Cette année 1970 apparaît, en effet, dès maintenant comme une année décisive pour la zone A, marquée par la mise en service du Réseau express régional et par la commercialisation quasi complète auprès des promoteurs des tours de bureaux.

Jusqu'en 1975, les chantiers vont désormais se multiplier pour façonner le vrai visage de la Défense, qui commence à venir à la lumière après un long travail souterrain.

Cette aventure exaltante est, pour ceux qui en ont la responsabilité, riche d'enseignements.

Il faut d'abord insister sur l'énorme travail et le soin qu'a réclamés la libération des sols, pour une opération d'une ampleur aussi exceptionnelle et dans un secteur où l'urbanisation s'était développée de façon désordonnée mais, néanmoins, assez dense.

Pour reloger les habitants, les industriels et les artisans, il a fallu lancer des constructions d'HLM, créer des zones industrielles. Tous ceux qui ont dans ce domaine quelque

expérience savent le temps et la peine qu'exigent ces opérations. Grâce au concours précieux des municipalités, l'Etablissement public pour l'aménagement de la région de la Défense (EPAD) a pu s'acquitter de cette tâche peu spectaculaire de façon à la fois efficace et humaine et cela est tout à fait essentiel, car personne ne peut penser qu'un tel projet aurait pu voir le jour sans un certain assentiment des populations intéressées.

Les années qu'il a fallu passer pour atteindre ce résultat n'ont, certes, pas été perdues.

L'exemple de la Défense montre aussi, me semble-t-il, que si l'aménageur a le devoir de définir au départ, et de façon précise, la desserte et l'équipement de base du quartier à reconstruire, il est mauvais d'enfermer plusieurs années à l'avance les constructeurs et les promoteurs dans le carcan d'un plan de masses détaillé dont l'approbation formaliste rend difficile tout écart et toute amélioration. Il est donc nécessaire de faire évoluer les plans, compte tenu, notamment, de l'évolution des besoins à satisfaire.

C'est en fin de compte dans un travail en commun entre aménageur public, constructeurs et promoteurs privés, aussi bien au niveau des études – dans un cadre général urbanistique et financier fixé au préalable – qu'au niveau de la réalisation, dans une compréhension réciproque, en un mot dans un travail d'équipe aménageur-promoteur que se trouve la clé du succès. C'est dans cette voie que s'est engagé l'EPAD avec l'impulsion dynamique du ministre de l'Équipement et du Logement.

Jean Millier,

ingénieur des ponts et chaussées.

«Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment»